

**Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2024**

(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2024 : **4 EF (1F et 3H) Total** dont : 0 DGS : 0 H ou 0 F    3 DGAS : 1 F 2 H    1 DGST : 1 H ou 0 F    0 Expert ht niveau- directeur de projet : 0 H ou 0 F

(B) N° de département :		(E) Nominations année 2024 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2024		
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	EPCI	DGS			DGS		
		DGAS			DGAS		
		DGST			DGST		
		Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet		
		<b>Total par sexe</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total par sexe en 2024</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ne remplir que les cases colorées en bleu

\*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40% de nominations équilibrées

(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)

Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
DGS		
DGAS		1
DGST		
Expert de haut niveau- Directeur de projet		
<b>Total par sexe années antérieures</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>(H = F + G) Total primo par sexe</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en 2024

(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2<sup>ème</sup> cycle de l'année 2024 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.

Au titre du 1 <sup>er</sup> cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0	
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant
	Contribution due		
Au titre du 2 <sup>ème</sup> cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0	
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant
	Contribution due		